



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?La-laicite-et-le-monde-du-travail>

La laïcité et le monde du travail

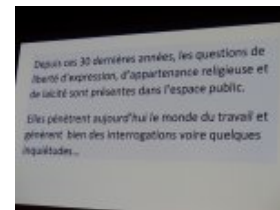
- NOS TRAVAUX -

Date de mise en ligne : jeudi 8 décembre 2016

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Célébration 2016 de la loi de 1905 (suite) le 6 décembre 2016 au Sterenn, à Trégunc, dans le cadre des Rendez-Vous Citoyens.

Une conférence de Philippe CORMONT présentée ainsi :



"Ce thème a été choisi après que des responsables d'entreprises nous aient sollicités :

- ▶ Que répondre à une demande de création de salle de prière dans les locaux de l'entreprise ?
- ▶ Que répondre à des exigences de temps de prière sur le temps de travail ?
- ▶ Que faire lorsque des pressions religieuses, à caractère prosélyte parfois, montent au sein de l'entreprise ?

Et le phénomène a tendance à s'étendre ...

Que dit la loi en vigueur aujourd'hui ? Faut-il seulement faire appel à la laïcité ... alors qu'elle n'a été pensée que pour le vivre ensemble dans l'espace public ?

Où trouver un point d'appui pour élaborer une réponse ?

Le code du travail n'a pas de réponse directe ...

L'entreprise PAPREC qui s'est autorisée à annexer une charte de la laïcité à son règlement intérieur se retrouve aujourd'hui dans l'illégalité ...

Nous avons nous-mêmes cherché, mais la plupart des questions sont restées sans réponse.

Par ailleurs, qu'en est-il dans les administrations publiques ?

Voyez : du haut jusqu'au bas de l'échelle, tous les travailleurs sont concernés. "

Un éclairage s'imposait ...



La conférence a répondu exactement à la commande. S'appuyant sur un diaporama, Ph. Cormont a montré que **dans le monde du travail, il convient de dissocier clairement ce qui relève de l'entreprise privée et ce qui appartient au secteur public**. Les points d'appui, en droit, sont totalement différents.

Pour l'entreprise, il s'agit plutôt de "**gestion du fait religieux**" que de laïcité.

Si dans le service public la gestion des actes à caractère religieux est relativement simple, le conférencier a montré combien, dans le secteur privé, les situations pouvaient être complexes, si complexes qu'elles devaient parfois être abordées au cas par cas, en s'appuyant sur divers critères. **Lesquels ?** Bien entendu la santé, la sécurité et l'hygiène, ... mais aussi l'aptitude à tenir le poste, à accomplir la mission désignée, ... et encore l'impact sur l'organisation générale du travail dans l'entreprise, sur les impératifs commerciaux, ... sans parler des actes mal venus dans le cadre du travail, à caractère prosélyte parfois ... Et lorsque les critères se croisent, cela produit un imbroglio pas simple à démêler !

[<](IMG/jpg/point.jpg)



Le public a particulièrement apprécié la clarté, le dynamisme du discours et les pointes d'humour - *contrepied à l'austérité des textes de loi* -, les réponses rapides, directes et concrètes aux situations choisies, le nombre d'exemples venus éclairer l'exposé, la capacité de l'orateur à toujours se recentrer sur l'essentiel ...

Nombre d'auditeurs ont été surpris par le recentrage permanent des arguments avancés sur la loi en vigueur. Voilà qui invite chacun à la rigueur et nous rappelle que chaque citoyen est d'abord soumis à la loi commune, même si cette loi peut et doit parfois évoluer, voire être supprimée .

[<](IMG/jpg/public-2.jpg)



Le public (*une bonne centaine*) s'est montré satisfait, voire très satisfait.

Une soirée à la fois dans l'esprit des Rendez Vous Citoyens et au centre de nos préoccupations.